

LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES

Espèce introduite dans un milieu où elle ne vit pas naturellement avec une forte capacité de reproduction et qui bénéficie d'une absence de prédateurs. La présence de ces espèces met en danger l'équilibre des écosystèmes.

Attention : certaines espèces considérées comme invasives peuvent être vendues dans le commerce (Buddleia, Laurier cerise, ...) : privilégiez plutôt d'autres essences pour embellir vos espaces verts !



AMBROISIE

Plante au pollen très allergisant en fin d'été (août – septembre). La prévention et la lutte contre cette espèce sont obligatoires et définies dans un arrêté préfectoral. Chacun se doit d'agir à son niveau : signalement, destruction, fauche, sensibilisation ...

RENOUÉE

Un petit bout de rhizome (sa racine) de quelques cm peut repousser et former un nouveau plant. Si vous en voyez, n'essayez pas de l'arracher, au risque de favoriser sa dissémination.



RAISIN D'AMÉRIQUE

Plante toxique pour l'homme, qui se disperse par les graines. Il est présent sur les bords de cours d'eau, les friches et les champs cultivés.

BUDDLÉIA

L'arbre à papillons colonise surtout les bords de cours d'eau et les secteurs en friches, grâce à ses graines.



BERCE DU CAUCASE

Espèce pouvant atteindre plusieurs mètres de haut et qui se reproduit grâce aux graines. Elle sécrète une substance toxique qui peut provoquer de graves brûlures.

LAURIER CERISE

Espèce très présente dans les haies et espaces verts, il colonise les bords de cours d'eau et les espaces boisés grâce à ses graines. Ses feuilles et ses fruits sont toxiques pour l'homme.



Avec le soutien financier de :

ESPÈCES INVASIVES : AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

L'ambrosie à feuille d'armoise est une des 3 espèces d'ambrosies présentes en France. Cette plante est classée nuisible à la santé humaine depuis 2017 selon le code de la santé publique. Elle est originaire des États-Unis et a été introduite en 1880 dans la vallée du Rhône d'où elle s'est propagée : notre Région est donc particulièrement touchée.

LES IMPACTS

- **Sanitaires** : plante au pollen très allergisant qui peut poser des problèmes respiratoires
- **Agricoles** : elle peut envahir des cultures et entraîner des pertes de récolte

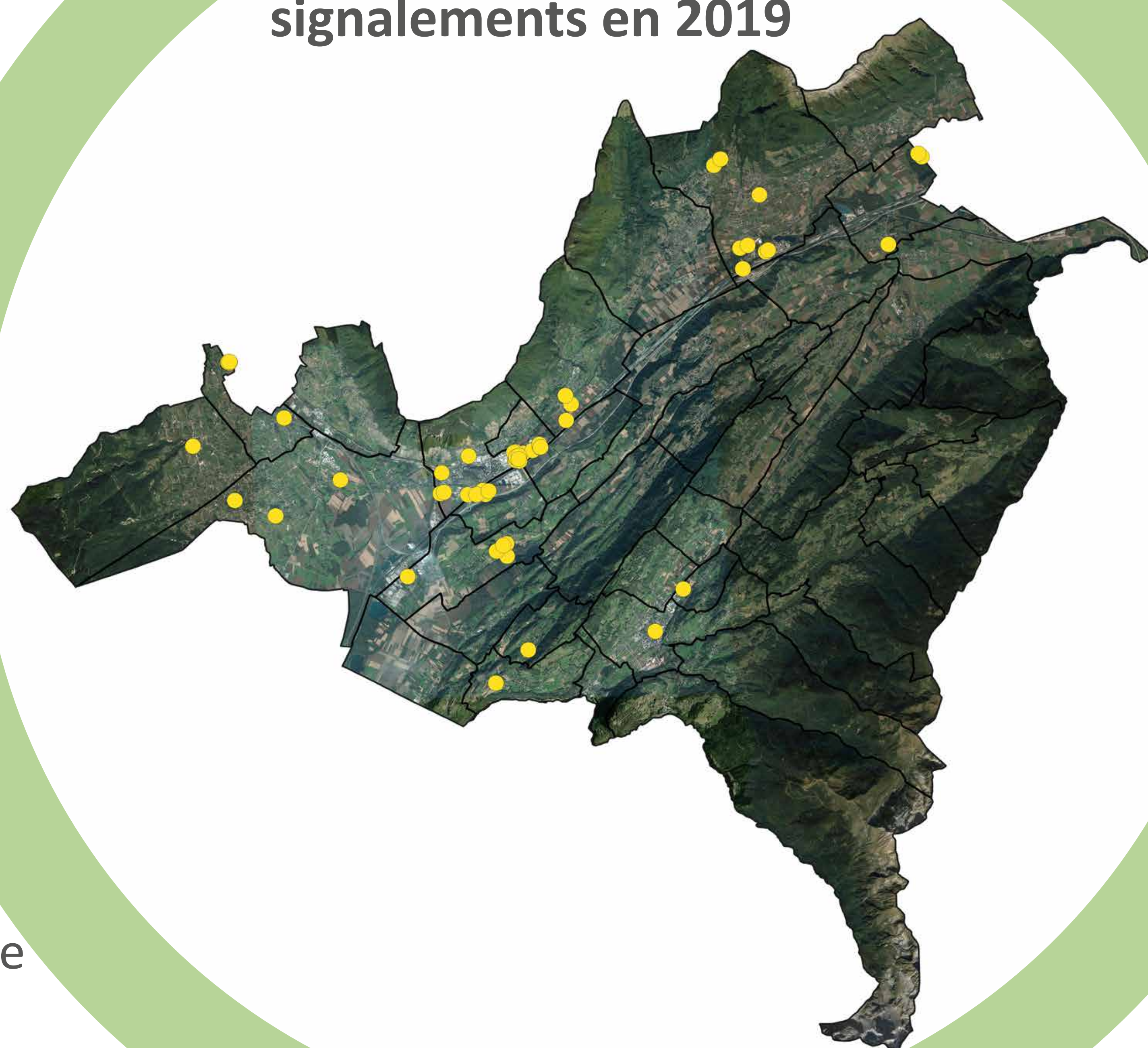
Quelques grains de pollen par m³ d'air suffisent à développer des symptômes allergiques

8 % de la population est allergique en Savoie

30 ans c'est la période pendant laquelle une graine peut survivre dans le sol avant de germer

1 plant peut produire plusieurs millions de grains de pollen et plusieurs milliers de graines

Plus de 100 zones de signalements en 2019



Plante annuelle : elle meurt chaque hiver et les graines germent l'année d'après

Printemps
Germination et croissance

Début d'été
Fin de croissance

Août - Octobre
Floraison et pollens ->
Allergies

Automne
Apparition des graines
et dissémination



Tige velue

Même couleur sur les 2 faces des feuilles

Pas d'odeur quand on la froisse



Feuille bien découpée

AMBROISIE

Fleurs en épi vert pâle - jaune

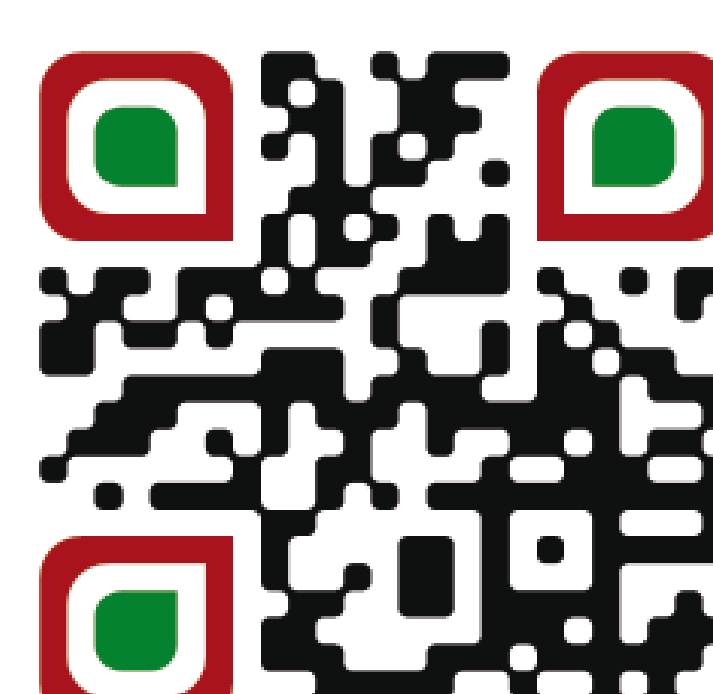


COMMENT AGIR ?

- **Dans tous les cas** : je signale sa présence sur la plateforme dédiée
- **Chez moi** : je l'arrache avant floraison (août)
- **En dehors de chez moi** : je l'arrache si il y a quelques pieds (avant floraison en août) ou je signale si la zone est trop envahie

LA PLATEFORME

- www.signalement-ambrosie.fr
- L'application mobile Signalement-ambrosie



PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALEMENT
AMBROISIE**

Avec le soutien financier de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT